



# LE FEU DE CHARITÉ

JEANNE D'ARC, MYSTIQUE ET MARTYRE

Christophe Robuchon, o.c.d.s.

# LE FEU DE CHARITÉ

## JEANNE D'ARC, MYSTIQUE ET MARTYRE

Hors des clivages idéologiques où l'on a parfois tendance à l'enfermer, ce livre présente la figure de Jeanne d'Arc sous un angle résolument spirituel, sans toutefois omettre de l'enraciner dans l'histoire de son temps.

C'est la sainte, mystique et martyre, qui apparaît au fil de ces pages soucieuses de nous transmettre, en plus d'une connaissance précise des faits historiques, la flamme ardente qui animait le cœur de Jeanne.



Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

dont on parlait à la maison du doyen et procureur de Domrémy. Jeannette n'alla plus seule aux champs à partir de ce moment-là. Ce que d'ailleurs elle ne faisait qu'occasionnellement. Jean Morel, en 1455, durant l'enquête en Lorraine, témoignera que, « quand Jeanne alla à Neufchâteau à cause des bandes armées, elle fut toujours en la compagnie de ses père et mère ; ils restèrent à Neufchâteau quatre jours et ensuite regagnèrent le village de Domrémy ».

La future Jeanne d'Arc, la future « sainte de la nation », selon quelque épithète assez ambiguë, apprit d'abord à manier le fuseau et les aiguilles. On lui enseigna le métier de couture, pour coudre des draps.

La pieuse, la pure, l'angélique bergère « Jeanne d'Arc » n'a jamais existé. Il n'est guère que le romantisme et quelque héraldiste mal informé qui l'ait rencontrée. « Elle s'occupait à divers travaux dans la maison paternelle (...). Elle filait le chanvre et le lin, dira Béatrice, veuve d'Estellin. » Au procès, la jeune fille prétendra, ce qu'on jugera de la mauvaise présomption, qu'elle ne craignait aucune femme de Rouen pour coudre et filer. « Interrogée si dans sa jeunesse elle avait appris un métier : – Elle répondit que oui : coudre les draps de toile et filer ; et (je) ne crains femme de Rouen pour filer et coudre ! ». La jeune fille aura toujours la réplique rapide et se passera parfois la corde au cou dans les questions des sages.

L'enfant que fut Jeanne ne manquait donc pas de caractère, vivant à la maison, apprenant son métier de couturière où elle s'affirmait fort habile. « Elle exécutait les travaux domestiques et filait, elle faisait comme font toutes les jeunes filles, allait parfois à la charrue avec son père, et parfois gardait le troupeau quand c'était le tour de son père... » racontera Bertrand

Lacloppe, un couvreur à Domrémy.

Jeanne, en plein hiver, partirait pourtant en compagnie de six comparses écuyers et sergents d'armes, comme l'avait bien prédit le songe. À la maison, le père serait inconsolable, sûr qu'il était que sa dernière était devenue une fille à soldats. Une véritable malédiction s'abattait sur le nom d'Arc. Isabelle était donc partie avec quelques uns du village en pèlerinage. La Sainte-Vierge ferait quelque chose. Car le malheur semblait tomber sur la maison à cause de la Jeannette. Mais peut-être après tout que cette histoire était vraie. Certains y croyaient. Le seigneur de Vaucouleurs et le curé qui avaient donné les moyens de son départ, semblaient l'avoir crue. Alors ?...

Les vieilles rues du Puy gardent du Jubilé de 1429, le souvenir de ce passage discret dans les foules si compactes que parfois des pèlerins y mouraient, disent les chroniqueurs<sup>15</sup>. C'est ainsi que l'on trouve aujourd'hui une petite ruelle en impasse dédiée à Isabelle Romée. Quoi qu'il en soit, Isabeau rencontra, durant les cérémonies, un religieux de l'Ordre des frères ermites de Saint Augustin, Jean Pâquerel. Celui-ci témoignera en 1456, pour la réhabilitation, qu'alors, dans cette ville du Puy, « se trouvaient la mère de Jeanne et quelques uns de ceux qui l'avaient conduite auprès du roi ; et ils (me) dirent qu'il fallait venir avec eux voir cette Jeanne, et qu'ils ne (me) quitteraient pas avant de l'avoir conduit jusqu'à elle ». Il la rencontra à Tours et ne la quitterait effectivement pas jusqu'à sa capture, après un périple de deux années. « Jeanne était bien contente de voir le témoin (lui frère Pâquerel). Elle avait déjà entendu parler de lui et elle voulait se confesser à lui le lendemain. Le lendemain, (je) l'entendis en confession et chantai la messe en

sa présence. Dès lors, (je) l'ai toujours suivie (je) l'ai accompagnée jusqu'à la ville de Compiègne, où elle fut prise » témoigne le religieux qui deviendrait son confesseur.

Avant tout cela, Jeannette fut un bébé comme les autres, une bouche à nourrir et par surcroît une fille qui ne pourrait pas tenir le timon de la charrue. Elle dira elle-même qu'aux champs, elle ne faisait pas grand chose, quand elle y allait, mais qu'il lui arrivait de guider les bêtes traçant le sillon ou retournant la terre. Comme tous les enfants, elle dut bien grimper sur l'échine de ces Traits du Nord, Ardennais, ou autres, tirant la houe qui ouvrait les sillons dans la lourde terre des environs de Domrémy. Elle ne pouvait deviner encore qu'elle aurait à chevaucher sur les coursiers, roncins, etc., plus que d'envie. Elle passera bien des jours et des nuits à cheval. Il lui arrivera de rester en selle plusieurs jours d'affilée, presque une semaine, diront certains. C'est en chevauchant un demi-coursier, sur les rives de l'Oise, qu'elle serait prise. Elle aimera sans conteste cette part d'aventure faite de chevauchées à travers tant de régions, vingt-cinq départements d'aujourd'hui au total.

Cette future sainte ne fut pas d'abord un ange. La benjamine de la maison avait ses humeurs ! À Saint-Denis au milieu du noble entourage, c'est de colère qu'elle brisera son épée en frappant du plat sur le dos d'un homme d'arme ou d'une « amiette », ces femmes qui vivaient avec les soldats. En juin 1429, le bon vin du sire de Laval, à Romorantin, la fera parler un peu vite ! Elle sera aussi sensible à l'apparat. Jeanne aimera chevaux, maisons militaires et grands noms. Elle portera avec plaisir les beaux habits et les beaux tissus comme celui de sa huque à fils d'or du jour de sa capture. Le Promoteur de Rouen ne manquera pas de dénoncer quelque propension au lucre et au

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



Bourgogne : – Elle répondit que ce fut un grand dommage pour le royaume de France ; et quoi qu’il y eût entre les deux princes susdits, Dieu l’a envoyée au secours du roi de France. »

En 1420, était signé le fameux traité de Troyes. Le roi anglais, la reine de France Isabeau avec le roi Charles VI, hors d’état de gouverner, et enfin le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, se partageaient la France. Le traité se fit sous l’égide de la couronne « d’Henri, roi d’Angleterre, héritier et régent pour nous de la royauté de France. [...] (Il lui) est accordé (au roi d’Angleterre), est-il stipulé, que tantôt après notre trépas (celui de Charles VI), la couronne et le royaume de France demeureront et seront perpétuellement à notre dit-fils le roi Henri et à ses hoirs (héritiers). ». Charles VII était déclaré fils adultérin de la reine, aucunement fils du roi Charles VI. Déclaré illégitime, écarté de toute prétention à la succession royale, il était convaincu d’usurpation en sa prétention au trône et en son titre de Dauphin de France. La célèbre entrevue de Chinon portera sur ce point.

Ce traité, faisant la France anglaise, fut scellé par une diplomatique alliance entre le Plantagenêt Henri V et la princesse Catherine, fille du roi de France, Charles VI. Ce ne fut pas un traité rejeté par tous. Avec lui, la paix revenait. En 1420, la guerre durait depuis quatre-vingt-deux ans. Sous la couronne anglaise bien des régions étaient enfin pacifiées.

Aux maux des guerres civiles et extérieures, s’ajoutaient des misères toujours plus insupportables. À son époque déjà, le roi Charles V avait dû réprimer la Jacquerie, la révolte d’Etienne Marcel s’y était ajouté ce qu’on a appelé la grande peste.

Pendant que des intrigues se nouaient autour du trône, les campagnes étaient devenues exsangues. Bien des pays en guerre

aujourd'hui donnent une reproduction fidèle de ces temps. Pendant plus de dix ans, les champs se couvraient de saules et d'autres arbres, d'épines, de buissons et furent transformés en forêts impénétrables » disait Thomas Basin des campagnes de son siècle. Les temps où étaient apparues les Confréries de Flagellants et autres « danses macabres », fixées dans la statuaire des sanctuaires, étaient ceux de la génération des grands-parents et parents de Jeannette.

À cela s'ajoutait le contexte du schisme d'Occident. L'Église vit trois prétendants à la succession sur la cathèdre de Saint-Pierre.

La lettre qu'envoya Jean IV, comte d'Armagnac, à Jeanne, en 1429, pour savoir lequel des Pontifes il fallait suivre, donne, dans les termes du temps, la réalité de la situation : « Ma très chère dame, dit-il à Jeanne supposée s'exprimer sur cette question, je me recommande humblement à vous et vous supplie pour Dieu, attendu la division qui est à présent en la sainte Église universelle sur le fait des papes, car il y a trois prétendants au pontificat : l'un demeure à Rome, qui se fait appeler Martin V, auquel tous les rois chrétiens obéissent ; l'autre demeure à Peñiscola, au royaume de Valence, lequel se fait appeler pape Clément VIII ; le troisième on ne sait où il demeure, sinon seulement le cardinal de Saint-Etienne et peu de gens avec lui, lequel se fait nommer pape Benoît XIV... »

La première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, où se déroule l'action de Jeanne, voit s'épuiser cette situation critique de l'Église. Clément VII élu en 1423 abdique pour Martin V, Benoît XIV élu en 1425, meurt en 1430. L'unité de l'Occident est alors

rétablie autour du pontificat de Martin V qui meurt en 1431. Eugène IV, son successeur, invitera quelques mois plus tard France et Angleterre à la réconciliation pour la cause de la chrétienté en Europe, alors que commençait le procès de la jeune fille.

## **PREMIER PROCÈS**

En marge de cette grande histoire, mais traversée par elle au rythme de la guerre, l'aventure se préparait pour la jeune fille, au fil de sa vie de paysanne et de couturière. Ses années d'enfance et de première jeunesse, ne manquèrent pas de signes avant-coureurs. L'aventure de Toul en est un exemple.

En tant que tel, le grand procès de Rouen ne sera pas le premier dans sa vie. Ce sera la troisième fois, *stricto sensu* la seconde, qu'elle paraîtrait devant un véritable tribunal.

Comme il fut dit, Jeanne était charmante. Elle était belle et avenante fille. Le duc d'Alençon ne fait pas de détours pour le dire en mai 1456 lors de l'enquête à Paris devant Jean Bréhal, Inquisiteur : (Oit aussi (le témoin) que parfois en campagne il coucha avec Jeanne et les hommes d'armes à la paillade (sur la paille) ; il vit parfois Jeanne s'habiller, et parfois il voyait ses seins, qui étaient beaux ; et le témoin n'eut cependant jamais aucun désir charnel à son endroit ». Cette candeur, amie de tant de pureté, cette beauté alliée à tant de simplicité, resteront une véritable énigme pour l'entourage guerrier qu'elle côtoie dès son entrée dans l'action.

Le témoignage de l'écuyer Jean d'Aulon ne fera qu'accentuer ce sentiment selon lequel la jeune fille répand autour d'elle une sorte de crainte sacrée. « Oultre que, non obstant ce qu'elle feust

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Suffolk, Salisbury, Talbot. Elle ferait sacrer le roi à Reims ! Elle repousserait l'envahisseur ! Oui ! C'était simple ! « Dieu le veut » disait-on aux siècles passés. « De par le Roy du ciel » ! disait Jeanne.

Durand la crut ! La cousine Jeanne, enceinte, tout autant ! Difficile de comprendre la petite, mais l'on fut ému : Salisbury défait, Orléans épuisé, la victoire du Dauphin, tant de choses ! Elle était si prise ! À l'entendre, le ciel était à portée de mains ! C'était sûr ! Ces Anglais seraient chassés. Le roi tiendrait sa couronne à Reims !...

Le musée de Rouen imagine cet événement avec des personnages de cire, parmi les autres scènes les plus importantes de cette histoire de dix-huit mois jusqu'à la capture : Jeanne se laissant tailler les cheveux en rond, à la garçonne.

À la vérité, elle revêtait intérieurement, dans l'âtre des Laxart, cette armure de foi qu'elle reçut de saint Michel, dans le secret de sa conscience. *Armez-vous de force dans le Seigneur, de sa force toute puissante. Revêtez l'armure de Dieu pour être en état de tenir face aux manœuvres du diable. (...) Saisissez donc l'armure de Dieu, afin qu'au jour mauvais, vous puissiez tenir debout, ayant tout mis en œuvre (...) Prenez surtout le bouclier de la foi (...) pour annoncer hardiment le mystère de l'Évangile dont je suis l'ambassadeur enchaîné...*<sup>30</sup> Jeannette, bien sûr, n'avait point lu tout cela dans les épîtres de l'Apôtre des nations ! La petite fille de Bermont découvrirait pourtant que cette armure-là, initiale, lui serait la plus utile. Saint Michel était un bon maître et ses armes seraient encore victorieuses dans le cachot. Personne ne ferait jamais quitter son armure baptismale à cette élève de Bermont. « Héroïcité » dans la « vertu de baptisée ».

Décembre 1428, peut-être janvier 1429. Durand, avec l'aide d'un compère, Jacques Alain, du même village, lui acheta un cheval. « Douze francs, qu'ils prirent à leur compte » ajoute-t-il. On n'était pas bien riche mais enfin, le Bon Dieu inscrirait ça dans ses comptes, là-haut !... Il est vrai que ceux de Greux et de Domrémy, pourront bien être contents de la Jeannette ! Par décision royale, les deux villages seront pour toujours exemptés d'impôt ! Ce qui fut maintenu jusqu'en 1793. La famille d'Arc recevrait en outre l'anoblissement et le nom de « Du Lys ».

Ce n'était pourtant pas aussi simple. Même avec un cheval, il fallait commencer par paraître devant le Seigneur de Vaucouleurs, ledit Robert de Baudricourt. Il fallait qu'il accepte de l'envoyer à Chinon, qu'il croie à son histoire. Or, les deux premières rencontres furent orageuses. Durant servait d'introducteur. Il fallut s'y reprendre à trois fois. C'était tout de même « un peu gros » ! Le capitaine avait d'autres soucis dans cette poche armagnaque de Vaucouleurs, entourée des Anglo-Bourguignons, que de se charger des élucubrations d'une illuminée !

Jeanne faisait dire que le royaume appartient au Seigneur qui le donne en commande à Charles VII. C'est la « seule raison qu'il devînt roi ». Plus tard, des témoins rapporteront avoir vu Jeanne se faire remettre le royaume de France par le Dauphin. Elle aurait ensuite déposé cet acte sur un autel. Après une pieuse prière, elle l'aurait remis au roi lui signifiant que le Roi du Ciel le lui confiait comme à son fidèle lieutenant. Jeanne ne parlera jamais de cela. L'anecdote n'est pas invraisemblable. Il n'en reste pas trace. À dire vrai, elle porte surtout l'empreinte d'une scène ajoutée par la légende à l'histoire.

Toujours l'on aura soin d'expliquer qu'elle était dans la ligne des prophètes et qu'elle intervenait dans un « nouvel Israël » où

les rois, comme au temps de Samuel, étaient oints lieutenants du Seigneur Sabaoth. Tout roi était « messie du Seigneur »<sup>31</sup>.

La jeune couturière n'avait pas la possibilité de tels développements ! Et cette liturgie historico-spirituelle d'un acte notarié lui ressemble bien peu. La part divine de sa mission n'a pas été scellée par le sceau royal de Charles VII mais par son témoignage dans son jugement et sur le bûcher. Alors une nouvelle Judith ou Esther ? On aura du mal à trouver un Holopherne ou un Haman dans l'histoire de la Pucelle d'Orléans. Pas une nouvelle Déborah non plus. Une simple Jeannette, fille de Jacques et Isabelle, d'un village pro-armagnac.

Le capitaine de Vaucouleurs, en poste depuis près de dix ans à ce moment-là, ne se soucia pas davantage de ces messages, sûr qu'il était d'en avoir entendu beaucoup de la sorte et que ce n'était sans doute pas fini ! Il avait une autre connaissance de la guerre que les bonnes femmes de la ville avec leur roi du Ciel qui envoie des pucelles pour vaincre les Anglo-Bourguignons ! ... La Guerre de Cent-Ans éveilla beaucoup de vocations « mystiques » et la future sainte dut faire face à bien de la concurrence !...

La seconde rencontre fut directe : « Lequel Robert répétera plusieurs fois au témoin (Durand) qu'il la reconduirait chez son père et lui donnerait des gifles ». Voilà qui aurait dû conclure ce début d'aventure. La jeune fille restait en confiance. Elle dira plus tard qu'elle savait par ses amies célestes que tout devait se passer ainsi.

Elle séjournait dans la ville chez Catherine le Royer, et surveillée de loin par Jean Fournier, curé de la ville. « Quelques habitants de la ville, lui firent faire une tunique, des chausses, des guêtres, des éperons, une épée et autres choses semblables », dit encore Catherine.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



Flavy fut honoré en 1935, car son souvenir est toujours mêlé à la question de son attitude dans les faits qui devaient survenir. Quoi qu'il en soit, le gouverneur d'alors est inscrit dans l'histoire locale comme « celui qui défendit glorieusement la ville durant le siège mémorable de 1430 », selon la plaque commémorative apposée sur l'emplacement de sa demeure à l'ancien hôtel des Gourmeaux.

Le soir de ce 23 mai, vers six heures, Jeanne tente une sortie pour en découdre. L'objectif militaire est précis. Il s'agit de prendre le poste bourguignon gardé par le sire de Baudot de Noyelle à Margny, de l'autre côté de l'Oise, à distance visible de Compiègne. La troupe est de quatre cents hommes. Il y a là des soldats lombards mais aussi de vieux compagnons d'armes dont La Hire, comte de Lignerolle, et Pierre, le frère de Jeanne.

Cette fois, l'affaire tourne court. Jeanne s'avance trop. Elle couvrait la retraite des siens, expliquera-t-on. Elle l'avait déjà fait à Saint Loup et aux Augustins d'Orléans avec La Hire. Elle avait gagné. Mais là, peut-être insiste-t-elle par trop. L'histoire ne le dit point. Elle est bientôt encerclée. La manœuvre de repli est devenue trop tardive. Les derniers sont serrés de trop près par l'ennemi, leur retour dans la place est rendu dangereux. De Flavy ordonne qu'on relève le pont-levis. Toute retraite est coupée. Le groupe de Jeanne bataille alors avec une compagnie de Guillaume de Wandonne, des gens de Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir. Pour eux, ce soir-là, ce fut le plus beau de tous leurs faits d'armes.

La jeune ambassadrice de « Messire » portait une huque de drap d'or dit-on. Ce vêtement, parfois bordé de fourrure, recouvrait le haut de la cuirasse. Le bel habit, flottant au vent de la bataille, fit son malheur.

« Un archer, raide homme et bien aigre » dit un narrateur qui

l'a ouï dire... parvient à le saisir. L'homme tire comme un beau diable. Elle ne peut parvenir à faire tourner son cheval. Il est impossible à la jeune cavalière de se défaire de cette prise insaisissable. Un vitrail de Sainte-Croix d'Orléans la représente une main occupée par l'étendard, tenu haut, l'autre main inhabile, cette fois, à maîtriser le cheval. Elle avait tant de fois su éviter le pire, surmonter tant de blessures graves, arracher tant de batailles incertaines à la résignation des autres, tant de fois la première... tant de fois sauvée. Cette fois, la victoire n'y était pas.

Dans l'effarement, aux créneaux de la ville, l'on voit s'effondrer l'ange de Domrémy, de Tours, d'Orléans, de Patay et de Reims. « Toute plate à terre », dit le récit. L'histoire est finie. La Pucelle est prisonnière. « L'alouette est prise » selon le mot de Jean Anouilh. Au vieux pont saint Louis dont il ne reste que les structures de deux arches, est aujourd'hui inscrit : « Et moi, me retirant sur les champs, côté Picardie, je fus prise. »

« (Je) crois, puisque cela a plu à Dieu que c'est mieux que (je) sois prise. Qu'il fallait qu'il en fut ainsi, que (je) prisse tout en gré, que (je) ne me chaille de (mon) martyre, que Dieu serait à (mon) aide. », répondra-t-elle à ses juges qui voulurent discerner du regret chez elle de s'être ainsi engagée à suivre ses voix.

Le bruit d'une telle capture fait le tour de toutes les places. Philippe-le-Bon, de Coudun à dix kilomètres de là, vint à Margny où l'on mit sous clé cette arme secrète et maléfique des armagnacs.

Commençait le temps des prisons. Fin novembre, elle serait livrée au parti anglais. Son parcours prenait fin.

Ce parcours était devenu chaotique après Reims. Il était

merveilleux depuis le début. Il devint dramatique après Compiègne. Il resta merveilleux jusqu'à la fin. À quoi tint ce chaos ? Aux aléas de l'histoire où sont maîtres les hommes. À quoi tient cette merveille ? À quoi la merveille tient-elle en général ? C'est trop simple pour que l'on parvienne si aisément à le dire. Mais ce n'est pas indéterminable. Quelques mots peuvent suffire.

L'itinéraire des héros est connu. Naissance mystérieuse, parcours initiatique avec quelque lutte tératologique, découverte des vraies et fausses amours, face à face avec la mort, perte d'êtres chers et trahison, sacrifice, mort, apothéose posthume. Un seul de ces éléments peut parfois suffire.

Les ingrédients des contes sont connus. Il était une fois quelque forêt, des êtres surnaturels, une enfance élue, des épreuves et des dangers, bonnes et mauvaises fées, amis et faux amis, l'innocence qui passe tous les pièges, des méchants, la victoire du bien à la fin.

Or, dans le cas de Jeanne, la merveille est sans invention. Changer quelque chose à cette réalité, c'est perdre une occasion unique de merveilleux.

## La matière du procès

Une telle aventure pouvait-elle être « de par le Roy du ciel » ? N'était-il pas évident que la jeune fille, volontairement ou non, avait trompé son monde. On l'avait utilisée. Elle avait joué ce jeu blasphématoire de pousser la guerre au Nom de Dieu. Que peut-il y avoir de divin dans une mission guerrière ?...

C'est sur la toile de fond de cette question que se poursuivait l'aventure. Comme l'exprima si bien Thérèse de Lisieux, l'accomplissement de la mission de Jeanne se fit bien loin des « sentiers de la gloire ». Et sa mission ne s'arrêtait pas avec sa

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

l'instant où la lumière fut parce que le Créateur voulut qu'elle soit ; et ce dès le premier jour. Une justice qui préside aux rapports entre les personnes et entre les communautés. Une justice selon laquelle l'homme ne gouverne pas un ordre, mais une création où il intervient en intendant, en *héritier* de ce qui appartient en propre à son Sauveur. Rien de tout cela n'est à lui-même ni ne vient de son fait ou de ses mérites.

C'est cette Seigneurie qui flottait sur l'étendard de Jeanne traversant les champs de bataille et les villes. Cette couturière lancée sur les routes du siècle vient dire que l'homme n'est propriétaire ni de l'histoire ni du monde. L'homme *ne peut rendre aucun de ses cheveux blancs ou noirs*. Ce qui veut dire qu'il n'a pas donné ses rives à l'océan ni sa course au soleil pour reprendre des images bibliques. La poursuite des jours, des saisons et des siècles donnant son possible à l'histoire, est la première expression de la justice sans laquelle l'homme ne pourrait pas même être. Seule la souveraineté de Dieu sur toutes choses garantit la justice en chaque chose et dans leur ensemble. Ce qui est pur est cette harmonie qui donne à cet ensemble le possible de la vie et donc de son histoire.

En bref, il est à la source du monde une harmonie, un génial et mystérieux métabolisme qui ne peut être bouleversé sans qu'il soit, *ipso facto*, commis une injustice contre la vie elle-même, donc contre l'histoire. C'est la source même de la morale évangélique. Elle n'est point une somme de règles, mais la sauvegarde jalouse de la grâce d'être créé, sauvé.

L'homme a reçu le pouvoir, plus exactement la mission, de gouvernement, *de donner un nom à chaque chose*, d'exercer sa science, ses facultés rationnelles, son devoir de savoir et même d'exploiter. Bref, d'écrire l'histoire.

Mais il y a bouleversement quand l'action conduite n'est pas

orientée au bien. C'est finalement tout le sens des commandements : J'attente à l'histoire en commettant un meurtre, parce qu'en cela je contredis la possibilité même de l'histoire qui est la vie. Cela est plus profond qu'un interdit tombé du ciel en dix volumes de commandements !

Jeanne, non en elle-même, mais par son agir, porte à se tourner vers ces mystères, à les considérer. Le procès, non dans la matière qu'il annonce de façade mais dans son résultat, désigne ces mystères. La matière du procès ne sera pas dans le verbiage des interrogatoires. Elle sera dans les réponses de Jeanne. « Que t'enseignent tes voix ? » lui demande son juge. « Une grande part de ce que l'ange m'enseigne est dans ce livre » répond Jeanne en parlant de ce que rédigent Colles et Manchon, respectivement greffier et notaire. Ce n'est pas la moindre merveille de son parcours que de pouvoir donner une telle réponse.

La guerre fait partie, à l'échelle des sociétés, de ces faits que la théologie appelle intrinséquement mauvais. Des agirs qui ne peuvent trouver de possibilité d'être affirmés bons ou justifiables. Il n'est pas dit qu'ils ne sont pas pardonnables. Il est dit qu'ils n'ont pas de justification qui permettrait de les choisir comme moyen. En leur cause même, ils sont des signes de mort. En d'autres termes, la guerre fait injure à une justice. Non pas seulement l'injustice de menacer un voisin, mais l'injuste atteinte à une existence. Par le seul fait qu'elle est, cette existence est affirmée nécessaire à l'organisme entier, à la possibilité de son histoire, de l'histoire. Là sont les racines de la justice, donc de l'histoire, donc de la politique dont Jeanne fut servante. C'est au service de cette justice qu'elle est entrée.

Pour répondre à la question sempiternelle de connaître ceux

que Dieu préférerait, Anglais ou Français, Jeanne répondait : « Dieu aime les Anglais chez eux ». C'est ce qu'elle demanda dans ses lettres aux Anglais : qu'ils retournent chez eux. Quand on lui demande si ses voix haïssent les Anglais, elle répond : « Elles aiment ce que Dieu aime et hait ce que Dieu hait. » Théologie bien plantée, au parfum des champs du père Jacques à Domrémy ! Mais théologie d'une meilleure terre que celle de l'interrogatoire qui manquait de droiture.

« Dieu aime les anglais chez eux. » Il n'est pas dit : Dieu déteste les Anglais ou aime les Français même s'ils conquièrent l'Angleterre. Il est dit, par implicite, qu'il est une justification divine de l'ordre temporel de la nation, de son existence même.

Les temps de la fin de ce XX<sup>e</sup> siècle, ne laissent pas de démontrer que dans le processus d'une guerre, il s'agit presque toujours d'une menace qui provoque une réaction de survie. C'est cette juste volonté de vie qui fonde l'intervention dans une guerre. Non pour guerroyer mais pour sauver. Pour continuer à vivre. En d'autres termes, ce n'est pas faire œuvre de paix que de laisser mourir pour ne pas faire la guerre. La paix, ce ne peut pas être de laisser les fours crématoires allumés, ce ne peut pas être non plus de laisser disparaître un acteur de l'histoire si secondaire qu'il paraisse.

S'il faut en effet envisager l'existence des peuples, des nations comme un signe de la volonté divine (en tant que réalité créée), l'existence de la nation est de droit divin, de volonté divine. Quoi qu'il en soit de l'origine de la diversité, de l'éclatement de la famille humaine en entités disparates et contrariées parfois, elles sont un fait de la réalité historique. L'homme est appelé à la prendre en compte. Une langue, par exemple, est autre chose qu'une simple donnée linguistique locale. Un trait du visage ne

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



La basilique de Saint-Benoît-sur-Loire a inscrit sur ses murs le souvenir de Jeanne en pleurs, aux genoux du Dauphin, pour qu'il se décide enfin à marcher sur Reims. Dès son équipement à Tours puis au départ de Blois, les capitaines prévoient, à son insu, un itinéraire différent de celui auquel elle pense. Paris fut abandonnée contre son avis, etc. Ses incursions au conseil royal – « vous avez été à votre conseil, j'ai été au mien ! » –, ne provoquaient pas des conversions subites dans l'entourage du roi... Devant le pouvoir temporel, Jeanne fut une suppliante, point un chef. Cette *ambassadrice* émérite resta d'un bout à l'autre une petite demoiselle des Marches de Lorraine ballottée entre les labours de l'enfance, les velours fleurdelisés et les chaînes de l'Inquisition.

Elle n'était en outre servante d'aucun dynaste ou chef de parti. Bien sûr, son action fut accomplie au profit d'une maison royale alors rivale d'une autre. Personne ne le contestait. Jeanne est en prise avec l'histoire. C'est un truisme. Mais il est primordial de comprendre qu'elle ne fut pas jugée pour avoir défendu Charles VII. Son juge n'aurait pas délibéré si elle avait agi pour Henri VI d'Angleterre... Ce n'est pas son armure armagnaque qui la convoque devant le tribunal. En cela, elle n'était que prisonnière de guerre. Seul son engagement de foi dans l'action qu'elle a menée la conduisit au jugement.

Jeanne fut *ambassadrice* d'un impossible Roi : « le Roy du Ciel ».

Ce « Roy », l'on voulait bien s'en occuper à l'Église. Mais ailleurs, il prenait trop de place. Le monde ne partage pas. Et Jeanne ne servait qu'un maître, « le très douls Dé » comme elle disait. Pourtant, elle savait ce que faisaient « ceux d'en face »

dans les villages. Elle avait un cœur armagnac contre les Bourguignons, un cœur français contre l'Anglais.

Cette jeune messagère serait loin d'avoir achevé sa mission une fois Charles VII couronné. Jeanne ne comprit pas tout cela d'emblée. Elle eut à apprendre à être du camp de Dieu dans tous les camps humains, sans que Dieu lui demandât jamais de renoncer à être fille du Jacques, de la terre lorraine et du parti armagnac ! La sainteté pour Jeanne fut aussi un chemin qui passait par cette crête. Ce chemin n'a pas commencé avec le « face à face » du procès mais avec son éveil à la foi.

C'est en quoi le « face à face » qui aboutit à l'épreuve que l'on sait à Rouen, n'a pas son commencement dans le tribunal de P. Cauchon et J. Le Maistre mais dans la confrontation initiale avec les lois humaines de l'histoire.

À Reims, d'ailleurs, la voix pour Jeanne, ce ne fut pas l'Archange. Ce ne furent plus les saintes Catherine ou Marguerite. Ce ne fut pas le « ciel ». Ce fut cet homme, encore parfumé de l'onction du sacre. Un roi mortel, selon le mot de Thérèse de Lisieux. Ce roi lui demandait de continuer. Et, de manière fort significative, Jeanne bientôt se retrouverait seule *en mission* dans les prisons de « ceux d'en face »...

Viendrait alors une autre « voix », en concurrence avec le « ciel ». Un évêque fort estimé de ses pairs, demanderait son jugement et ne verrait en elle qu'une illuminée. Et ce juge dirait qu'il est l'Église.

Jeanne, d'abord, tenta le coup de main : s'évader. Elle y parvint presque à Beaulieu. Elle sauta d'une fenêtre à Beurevoir. Elle eut des limes, par deux fois. Mais rien n'y fit. L'aventure de « cape et d'épée », si l'on peut dire, était finie. En baie de Somme, elle découvrait le spectacle de la mer.

Qu'importe la houle marine !... l'étendard des « Godons » qui flottait maintenant à son passage gâchait tout. La jeune fille terminerait sa course dans le château rouennais du Bouvreuil. « Va, va ! », lui disaient ses voix.

Elle devait y partager la compagnie des houspalliers, équivalent anglais du plus mauvais de « la piétaille » du côté français. Fini le respect des soldats pour la Pucelle ! Ses historiettes ne feraient plus aucun effet. La guerre d'usure commençait entre elle et ceux qui la voulaient morte, condamnée comme ange de malheur. Le face à face.

En d'autres termes, si l'on veut parler des « voix » de Jeanne d'Arc, il faut relever que cette formulation ne doit pas désigner seulement la céleste information dont la servante était gratifiée. Il faut y adjoindre, très contiguë, très liée, celle toute terrestre des événements et des personnes auxquels Jeanne était liée, qu'elle le voulût ou non. Le fond de sa mystique ne fut pas « d'avoir des voix » ; ce fut d'être une servante fidèle de Dieu dans ce « face à face terre-ciel » si l'on peut dire. Face à face entre les événements de la terre de l'histoire et les événements de la terre de la foi.

Le témoignage de *l'ambassadrice* se conclut sur le banc des accusés, devant la science théologique et l'autorité politique en arrière plan.

Il n'est pas inutile de remarquer que le : « Ne te chaille (ne soucie pas) de ton martyre » des voix célestes, signifiait concrètement une mission dans l'immédiat, une action aux prises avec les réalités terrestres où *le soleil a son lever sur les méchants et sur les bons et où tombe la pluie sur les justes et les injustes*<sup>3</sup>.

**ROUEN**

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

m'emportent avec eux.

– Croit-elle que saint Michel et saint Gabriel aient des têtes naturelles ?

– Je les ai vus de mes yeux et je crois que ce sont eux aussi fermement que Dieu est.<sup>14</sup>

– Croit-elle que Dieu les a formés dans le mode et la forme où elle les voit ?

– Oui.

– Croit-elle qu'au commencement Dieu les a créés dans ce mode et dans cette forme ?

– Vous n'aurez pour le présent autre chose que ce que je vous ai répondu. », etc.

Etrange joute sur la question théologique du mode et de la forme des substances séparées pour parler comme Aristote et désigner les êtres spirituels, autrement dit les anges. La jeune fille les considérait-elle dans l'instant de leur création ou celui de leur manifestation dans l'ordre matériel, accessible à son intelligibilité ? Ce n'était pas une question « impossible » – quoique !... Jeanne n'avait guère pensé à s'interroger sur ce point.

« Quand l'un interrogeait, raconte Massieu, et qu'elle répondait à sa question, un autre interrompait sa réponse, si bien qu'elle dit plusieurs fois à ceux qui l'interrogeaient, ces paroles : « Beaux seigneurs, faites l'un après l'autre. » « Elle répondait avec sagesse, au point que pendant trois semaines, (je) la croyais inspirée » dira l'évêque Jean Lefèvre.

Il faut mettre à la décharge des juges que Jeanne ne facilita pas leur tâche. Ce qu'elle pensait, elle le disait. Elle ne modifia rien de son naturel franc, ombrageux parfois. Elle n'adapta non plus jamais son humour à la componction de ses interrogateurs.

Que pense-t-elle du Bourguignon qui était à Domrémy ? Dans

un mouvement, cette réponse : « J'aurais bien voulu qu'il ait la tête tranchée ! » Puis, avec cet humour qui dut en faire sourire plus d'un parmi les clercs, elle ajoute : « Si toutefois cela avait plu à Dieu !... »

Mais, malgré toute la fraîcheur du sujet, le cas de cette femme fut établi. L'Université identifia lesdites voix : Béliel avait en fait revêtu les ailes et la cuirasse de saint Michel. Satan s'était habillé de l'apparence de sainte Catherine, Béhémot de celle de sainte Marguerite. Voilà qui pouvait permettre de fermer ce dossier.

La science sacrée avait force loi. Cette loi condamna Jeannette Daix. Loi protégée par une conception séculière de l'Église où la servante de Dieu fut broyée. Le temps du schisme était encore contemporain où l'on croyait s'octroyer le siège de Pierre par le seul vote de quelques cardinaux complaisants. L'Évangile était devenu une affaire de spécialistes. La masse inculte évoluait devant eux, parmi lesquels ne manquaient pas pourtant des Nicomède, des Joseph d'Arimatee, des convertis du chemin de Damas, des revenus du reniement, des saints de toutes sortes, de bons et fidèles serviteurs, de saints érudits, etc. mais jugulés par un état de fait dont l'arme du tribunal dit assez ce qu'il en était. *Le Seigneur dit : Ce peuple ne s'approche de moi qu'en paroles, ses lèvres seules me rendent gloire, mais son cœur est loin de moi. La crainte qu'il me témoigne n'est que précepte humain, leçon apprise. C'est pourquoi je vais continuer à lui prodiguer des prodiges, si bien que la sagesse des sages s'y perdra et que l'intelligence des intelligents se dérobera*<sup>15</sup>. Doux et redoutable prodige que Jeanne devant ses juges !

Ce tribunal de science devait se prononcer sur un cas qui dépassait les frontières de la règle. L'accusée était sainte ou

sorcière. La sainteté peut-elle dépasser la règle ? Jeanne était la réponse. Mais on ne vit rien.

La règle acquise et formulée à force de science ne fait que manifester l'égarément hors des chemins de foi. Elle signale aussi l'excellence du juste qui échappe aux cas de droit. *C'est par la loi que je suis mort à la loi* dit saint Paul. Il n'y eut pas de perversité, de simonie ou de politique seules dans le tribunal. Il y eut un droit et une science des choses de Dieu dépassés par *l'Esprit qui souffle où il veut*. Moins liée au monde, la docte assemblée aurait trouvé la lumière et les mots pour le reconnaître.

L'assemblée de Rouen était une assemblée sainte. Les membres n'en étaient pas des guignols savants, des suppôts de l'injustice, pas même de tristes saints. Ils devaient brûler cette fille. C'est cette obligation qui les condamne.

Jean Charlier, Gerson, s'était prononcé dès le 14 mai 1429 : « Il est pieux, salutaire, de vraie et dévotieuse croyance d'approuver le cas de la Pucelle... » Mais P. Cauchon connaissait bien l'ancien Chancelier de l'Université. Il avait débattu avec lui au concile de Constance. Il savait aussi qu'il n'était pas du même bord. Gerson n'était pas de la maison de Bourgogne. Son opinion n'en était que d'autant plus frappée de suspicion d'être opposée aux intérêts anglais. Par ailleurs, le Chancelier était retiré. Il serait décédé depuis plus d'un an et demi au moment du bûcher. Il n'était plus dans le flot de l'actualité.

On connaît la fin tragique de cette jeune fille, Piéronne la Bretonne. Prise à Corbeil, elle fut jugée et brûlée sur le parvis de Notre-Dame. Elle disait qu'elle voyait Dieu en son humanité. Cela encore pouvait passer. Mais qu'elle dise que la Pucelle

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



Elle n'eut pas d'autre « commandement » que ce « regard, ce simple signe » pour continuer. Ainsi, dans une très large mesure, seul le langage du Christ élucide le parcours de Jeanne d'Arc.

« Prends tout en gré, ne te chaille de ton martyre, tu t'en viendras au Royaume de Paradis » lui disait son « conseil »... Cette patience est une œuvre d'amour que seul le Christ peut accomplir sur la pierre du cœur humain. Il y dépose l'image de son propre Cœur, son propre mouvement. *Vous verrez, votre cœur se réjouira*, est-il promis en Isaïe<sup>26</sup>. La fille d'Arc, à certains égards, sera revêche à cette œuvre dans le cadre douloureux de son jugement. Mais dans son cœur de servante, l'amour sera vainqueur.

Il est dit du proto-martyr saint Etienne, (qu'il) *prononçait cette invocation* : « Seigneur, reçois mon esprit ». Puis il fléchit les genoux et lança ce cri : « Seigneur, ne leur compte pas ce péché ». Et sur ces mots, il mourut<sup>27</sup>. Il n'est aucune prise au doute sur la cause d'une telle mort, d'un tel témoignage. L'Église atteste devant le monde qu'ils ont vaincu par le sang de l'Agneau et par la parole dont ils ont rendu témoignage.<sup>28</sup> Parce qu'au sein de leur grande épreuve, se dévoile peu à peu le visage du Vainqueur, l'Agneau, le Berger qui conduit aux sources d'eaux vives<sup>29</sup>.

Cette foi, dont il est dit que le martyr est le témoin, ne s'origine pas dans le consentement à mourir pour la justice ou à mourir sans haine. *Quand je livrerai mon corps aux flammes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien*, selon l'avertissement évangélique que délivre saint Paul<sup>30</sup>. Il n'est pas demandé au martyr de mourir, d'être lapidé, massacré ou crucifié. Il n'est pas demandé d'avoir les mains clouées. Être la bonne terre où tombe la graine de la Parole de Vie qui donnera trente, soixante, cent

pour un<sup>31</sup>, constitue la disposition du martyr chrétien. Et cela est bien d'abord une mystique cachée en Christ. En rigueur de terme, il n'est pas demandé de souffrir, de rechercher le martyr comme la denrée rare d'une foi chrétienne parfaite. Jeanne en était incapable. Elle est du commun.

Ce qui est parfait dans le martyr, c'est cet amour *qui supporte tout, endure tout, rend service, ne jalouse pas, ne s'enfle pas d'orgueil*<sup>32</sup>, etc. Mais comment ?

Saint Paul, pasteur derrière le Pasteur en un tel mystère, avertit que *ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile, pour que cette incomparable puissance soit de Dieu et non de nous. Pressés de toutes parts, nous arrivons à passer ; pourchassés mais non rejoints ; terrassés mais non achevés ; sans cesse nous portons dans notre corps l'agonie de Jésus afin que la vie de Jésus soit elle aussi manifestée dans notre corps*<sup>33</sup>... *Tes jugements, le grand abîme...* dit le psaume 36. Jeanne, fille du commun, rendit ce témoignage. Mais le témoignage est exceptionnel aussi parce que le témoin est du commun. La mystique chrétienne est dite aussi par cette exceptionnelle grandeur dans cette commune mesure. La mesure bien tassée de l'amour : *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux : Ne vous posez pas en juges et nous ne serez pas jugés, ne condamnez pas et vous ne serez pas condamnés, acquittez et vous serez acquittés, donnez et on vous donnera. C'est une mesure, tassée, secouée, débordante qu'on versera dans le pan de votre vêtement, car c'est la mesure dont vous vous servez qui servira aussi de mesure pour vous*<sup>34</sup>.

Peut-il se concevoir un abîme de charité plus parfait que celui du martyr face aux bourreaux de toutes sortes ? « Ne pensez pas autrement, sinon que Dieu dispose tout. Là où il n'y a pas

d'amour mettez de l'amour et vous recueillerez de l'amour », écrivait saint Jean de la Croix<sup>35</sup>. « En l'honneur de votre Passion », demandait à son Seigneur la couturière lorraine pour obtenir les réponses aux questions qu'on lui posait.

L'Apôtre explique que si *toujours (...), nous les vivants, nous sommes livrés à la mort à cause de Jésus, (c'est) afin que la vie de Jésus soit elle aussi manifestée dans notre existence mortelle*<sup>36</sup>. Dès lors, comment approcher les saints qui exhalent si parfaitement *la bonne odeur du Christ*, selon l'expression de saint Paul, sans mendier la grâce d'embrasser ce qu'ils embrassèrent dans les flammes de leur bûcher ? N'ont-ils pas brûlé d'un tel amour ? « Que mon âme s'élançe sans retard dans l'éternel embrassement de votre miséricordieux amour... » priait Thérèse de l'Enfant-Jésus. « Par l'intercession de (cette) sainte, fais-nous brûler d'amour en ta présence », est-il dit au Commun des Vierges dans le bréviaire latin.

Saint Thomas expose qu'« un martyr est un témoin et l'on ne rend témoignage qu'à la vérité. [...] Les martyrs sont des témoins en ce sens que, par leurs souffrances poussées jusqu'à la mort, ils rendent témoignage à la vérité ; non pas à une vérité quelconque, mais à la vérité religieuse apportée par le Christ. On les appelle donc martyrs du Christ parce qu'ils sont ses témoins. Or, la vérité religieuse et la vérité de foi sont synonymes. C'est donc bien la foi qui fait les martyrs »<sup>37</sup>.

La foi, non au sens d'un dogme-conviction, mais au sens d'une connaissance fidèle de la Personne du Christ. Une connaissance que, certes, le dogme parvient authentiquement et suffisamment à mettre en mots.

« L'âme se purifie en s'illuminant de ce feu de sagesse amoureuse parce que Dieu ne donne jamais de sagesse mystique

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

24 mai. « Lors donc que vous ne voulez pas vous soumettre à l'Église, en fait vous vous en retirez ; et, ne voulant pas vous soumettre à elle, vous ne vous soumettez pas à Dieu et vous vous trompez en cet article : Une seule sainte Église... ».

Jeanne fit appel au Pape ou eut des mots qui pouvaient ressembler à un appel au Pape. Ce n'est pas l'attitude la plus attendue chez elle. Elle le fit sur le conseil, peut-être d'Isembard, peut-on lire ou déduire. Mais quoi qu'il en soit, c'était un coup d'épée dans l'eau : on lui répondit que son recours au Pape ne pouvait être entendu, puisque précisément ce tribunal était là en son nom, et qu'on ne pouvait consulter le Pape si loin de Rome.

La distinction entre Église militante et Église triomphante lui a été exposée. L'une sur la terre, l'autre dans la réalité du plérôme. On lui a expliqué « l'économie du Salut » accomplie dans la Personne du Christ. Cette couseuse de draps de toile a dû en être ravie ! Même aidée par cette connaissance, elle ne s'y entendait guère en ecclésiologie.

Pour Jeanne, ce que l'on voulait d'elle n'était pas d'abord juridique. C'était un acte religieux, spirituel. Depuis le début elle refuse de s'en remettre au tribunal sur la question de sa foi. Mais n'était-ce pas là précisément son errance ?

Que fallait-il donc abjurer ?

Car « abjuration » renvoie à un acte dont le sens est sans appel. L'abjuration est un reniement solennel. Elle est, ou se propose d'être, définitive et radicale. C'est une véritable *tabula rasa* (table rase) sur les convictions passées.

Et Jeanne posa un acte solennel d'abjuration.

Mais à qui cette abjuration est-elle arrachée ?

À une fille de moins de vingt ans sortant de quatre mois d'interrogations ou d'attente inquiète, qui n'a plus quitté sa prison depuis le 10 mars à l'exception du 2 pour une exhortation et du 9 mai pour rencontrer son bourreau. Ce que l'on obtient par l'épuisement, c'est un document signé, quelle que soit la réalité de cette cédule et de cette signature. L'histoire appelle cela une abjuration. « La pauvre fille à bout de nerfs, n'a pas compris grand-chose à ce qu'on lui faisait dire. »<sup>61</sup>

Cette « abjuration » atteste le triomphe de l'appareil du tribunal et l'effondrement de l'accusée. En empruntant l'image au martyr de Catherine d'Alexandrie, c'est la roue de la justice mise en place par P. Cauchon qui a réussi à rompre la défense de cette fille suspecte.

La suite devait montrer la fragilité de l'acquis arraché par le juge. Pierre Cauchon avait apparemment obtenu que « l'hérétique intrigante » se découvre enfin et que soit donc dénoncé le préjudice subit par la Maison anglaise.

En fait, c'est aussi le contraire qui se passe. L'abjuration de Jeanne vaincue par les multiples arguties des assesseurs et des deux juges, dénonce le jeu par lequel la foi n'avait d'autre statut que celui d'un prétexte dans la conduite du procès. Jeanne, en abjurant pour accepter de reconnaître ses juges comme d'Église, entre paradoxalement dans une confession « politique » de sa foi. En ce sens, son abjuration est davantage une abdication de sa libre conscience ; et cette torture ne la laissera pas quatre jours sans qu'elle revienne à elle-même et précipite sa fin.

Jeanne en fait renonce en partie à la défense qui fut sienne jusqu'à ce moment. Elle concède que la parole des juges peut être d'Église. « Elle en appelle à la conscience des juges et des clercs, à l'Église pour savoir si elle devait désavouer ses voix, sa

mission et elle-même. Alors, après Massieu, semble-t-il, elle répète, sans la bien saisir, la formule sur laquelle elle appose une croix et son nom.

« Cette abjuration, elle n'entend d'ailleurs la signer qu'avec des réserves, « pourvu qu'il plût à notre Sire ». (...) Elle est saisie d'un rire convulsif que plusieurs témoins attesteront et qui en scandalisera plus d'un. »<sup>62</sup>

Il n'est pas certain qu'il faille se réclamer de son tempérament pour dire qu'elle était trop entière pour abdiquer. Et contrairement à certaines analyses, ce n'est pas cette « chute » qui remettrait en cause sa sainteté, c'est-à-dire l'exemplarité du témoignage de cette servante de Dieu. Nulle cause de sainteté ne songe à faire fi de l'humanité de ses saints.

Qu'en était-il de son tempérament le 24 mai, après ces mois de procès ? Qu'en restait-il quatre jours plus tard, reprise avec l'habit d'homme ? Qu'en est-il des otages ou des prisonniers qu'on ne pressure pourtant pas sur la question de leur rapport avec la Divinité ? Prisonniers qui sont rarement des filles de laboureur tombées dans le fleuve de l'histoire et dans les sphères du pouvoir durant douze mois et douze autres mois dans des prisons, des plus douces chez les trois Jeanne<sup>63</sup>, jusqu'aux plus sombres chez Jean de Bedford.

Jeanne était vaincue. Elle n'était plus celle qui était entrée à Rouen au mois de décembre précédent. Elle était loin de celle qui était tombée sur les bords de l'Oise dans la prison de Margny. Encore plus loin de celle qui brillait au sacre de Reims. Combien lointaine de la « chose quasi divine » qui fascina Orléans et ses alentours. Infiniment loin de l'orante de l'ermitage de Bermont.

Or l'orante qui abjure, c'est pourtant toujours Jeanne d'Arc.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



parlèrent à la réhabilitation de manière significative, surtout celle de Guillaume Erard.

Le 24 mai, le prédicateur délégué était théologien, professeur en sa discipline et serviteur de la cause anglaise. Jeanne l'accueillera fort mal, l'accusant de mensonge, le reprenant : « Prédicateur, vous dites mal, ne parlez pas ainsi de la personne du roi Charles... ».

Le théologien choisit le chapitre 15 de saint Jean pour cette très publique prédication. L'on ne connaît du texte que quelques phrases et une partie de verset (le verset 4) qu'il commenta<sup>73</sup> : *De même que le sarment, s'il ne demeure sur la vigne, ne peut de lui-même produire du fruit, ainsi vous non plus si vous ne demeurez en moi.*

Ces paroles retentirent en Jeanne. C'est une erreur de n'envisager l'abjuration que comme un reniement, un épuisement, une peur du feu. Tout cela fut. Mais s'y ajoute de manière signalée, cette estocade que fut pour la servante de Dieu l'interprétation de la Parole d'Évangile selon laquelle elle se coupait de l'Église et du Salut.

Ce chapitre 15 du quatrième évangile est un prologue de la Passion. Il s'y trouve défini même ce que la mystique veut dire par le verbe *demeurer*, très anaphorique dans ce passage. Un verbe central pour définir la condition chrétienne. L'être et l'agir parfaits sont dans ce « *demeurer* en Christ ». La « vie cachée » ? Il s'agit même là de l'effet essentiel du baptême. Telle est la condition ordinaire et surnaturelle du baptisé. Jeanne entendait alors qu'il n'en était plus ainsi pour elle.

Guillaume Erard mettait le doigt sur le souci premier de Jeanne : être toujours et partout « de par Dieu premier servi ».

Aussi le théologien reprend-il cette leçon de l'émondage donnée par le Seigneur Lui-même. La fille de laboureur devait connaître la réalité en cause. Emonder les arbres, elle savait ce que cela veut dire.

On lui disait qu'elle était ce membre malsain qui détourne l'énergie de la famille vers la dispersion et l'épuisement : *Tout sarment qui produit du fruit, il l'émonde afin qu'il en produise davantage encore. Déjà vous êtes émondés par la parole que je vous ai dite.* Mais pour elle, rien de tout cela ! Elle n'écoutait pas la parole confiée à l'Église. Elle n'était pas le sarment que l'on émonde, mais le rejeton malsain qu'il faut élaguer. Or, *si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors comme le sarment, il se dessèche, puis on les (sic) ramasse, on les jette au feu et ils brûlent.* Le discours ne manquait pas d'efficace. Jeanne était à deux pas du bûcher !

Rameau infécond, elle était retranchée du corps ecclésial. Ce feu alors, c'était d'être jetée loin de la vie divine, d'être maudite et vouée au monde d'en-bas, pour toujours. Enfin, la preuve était faite : *Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez ce que vous voudrez et cela vous arrivera.* Que n'avait-elle demandé sa délivrance, que ne l'avait-elle attendue ! Mais le résultat était là. N'était-ce pas une preuve que le prédicateur mettait devant ses yeux ? Et même si ces « voix », pendant ces instants, lui disaient que « ce précheur était un faux précheur », que pouvait-il y avoir de plus convaincant que cette vérité : Dieu ne l'écoutait pas et l'abandonnait à cause de son obstination qui est bien le deuxième signe de l'hérésie de tous les hérétiques. Non seulement l'erreur mais cette diabolique obstination à la suivre.

« Jeanne d'Arc mystique » est au centre de son témoignage

dans cette épreuve.

Cela fut dit plus haut, la mystique se moque autant de la mystique que la rhétorique de la rhétorique, selon l'adage classique. La vie mystique n'est pas de l'ordre d'un dépassement. Elle est de l'ordre du consentement humain à une initiative divine. Le dépassement sous-tend l'idée d'un changement. Aurait-il fallu que la sainteté de Jeanne d'Arc fut d'avoir, comme une championne, dépassé l'événement ? La constance chrétienne n'est pas là parce que cette mystique assume l'humanité. Les mots de « transformation » ou de « purification » de la tradition spirituelle ne signifient pas « épluchage » ou « chirurgie » ; ils signifient « croissance », « maturation », avec le lot de douleur et de bonheur qu'accompagne toute croissance. Il était plus important pour Jeanne de vivre son humanité que d'être une « championne » contre elle-même. C'est à cette vérité aussi que renvoie sa canonisation.

Cette croissance n'arrache pas des pans de soi-même pour fabriquer, après un long processus d'épuration ablative, une figure d'icône ! C'est tout l'être qui croît, ombre et lumière. L'ombre vers la lumière et la lumière vers sa Source.

En d'autres termes, un(e) mystique accompli(e) c'est une humanité où *demeure*, selon la prédication de Guillaume Erard, la charité divine. Ainsi l'Arche dans son Temple et la Parole dans son Arche.

Erard ne pouvait pas mieux choisir que Jean au chapitre 15 pour enseigner celle qui l'écouta tant et si bien qu'elle entra dans sa leçon.

Il semble donc que la connaissance de Jeanne d'Arc mystique ne puisse faire l'économie de ce passage du quatrième évangile :

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

C'est ainsi que Jeanne, découvrant sa vraie délivrance, partit au lieu de son offrande.

## **LE BÛCHER**

Dès le départ de la cellule disent quelques témoins, certains se mirent à psalmodier la litanie des saints : « Priez pour elle... Priez pour elle. » disait-on à chaque invocation.

La condamnée avait alors revêtu une « cotte simple de toile, lacée devant et tombante aux pieds » comme le reconstituera A. Harmand<sup>3</sup>, soufrée, dit-on parfois, pour accélérer la combustion. Elle était coiffée d'un chaperon embronché, tombant sur les yeux, lui faisant garder la tête baissée et lui cachant le spectacle alentour. Sur le bûcher, on la coifferait d'une mitre sur laquelle seraient inscrits les principaux chefs de sa condamnation : « Hérétique, schismatique, relapse, idolâtre ». Deux petits diables griffus et hérissés encadraient le texte. C'était la règle pour ce genre de cas. Ainsi mourut Jean Huss, ainsi mouraient les schismatiques et autres membres de Satan.

La condamnée de ce jour-là, ainsi affublée, était étrangement accompagnée par la psalmodie des saints. Un grand écriteau expliquait l'événement du jour : « Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse de peuple, malcréant de la foi et de Jésus-crist, vanteresse, ydolatre, cruelle, invocateresse de diables, apostate, schismatique et hérétique ». Il fallait faire brûler tout cela !

Massieu et Ladvenu la conduisirent sur l'estrade où attendait Nicolas Midi. La jeune fille coiffée de son chaperon rabattu, monta sur la tribune installée contre les halles. Elle avait sur sa gauche, face au bûcher, les deux tribunes de ses juges et de Bedford, surplombant le cordon des huit cents soldats qui

bouclaient le lieu.

« Ainsi donc nous, Pierre et par la miséricorde divine évêque de Beauvais, et frère Jean le Maistre, vicaire de l'illustre docteur Jean Graverent, inquisiteur de la perversion hérétique, et par lui spécialement député en cette cause, juges compétents en cette partie, nous avons par un juste jugement déclaré que toi, Jeanne, communément dite la Pucelle, tu étais tombée en différentes erreurs et différents crimes de schisme, idolâtrie, invocation de démons et de très nombreux autres, et néanmoins, parce que l'Église ne ferme pas son sein à qui y revient, nous avons pensé que tu t'étais détournée de ces erreurs et de ces crimes d'un esprit pur et d'une foi non feinte, quand, certain jour, tu as renoncé à eux et as publiquement juré, fait vœu et promis de ne jamais revenir à ces erreurs ou à une hérésie quelconque, sous la suggestion de qui que ce soit ou de quelque autre manière, mais plutôt de demeurer toujours dans l'unité de l'Église catholique et la communion du pontife romain, ainsi qu'il est dit plus amplement dans la cédule souscrite de ta propre main ; mais ensuite après cette abjuration de tes erreurs, l'auteur du schisme et de l'hérésie assaillant ton cœur, l'a séduit et tu es à nouveau tombée, oh, douleur ! comme le chien a coutume de retourner à son vomissement, dans ces mêmes erreurs et ces crimes déjà dits, ainsi que d'après tes confessions spontanées et tes assertions... »

À quelques pas, le bûcher avec son poteau planté très haut. À coup sûr, la rhétorique du moment ne l'atteignait guère.

Où étaient donc les voix ? Et la grande délivrance ?

Après cette Communion ultime, Jeanne n'était plus prise dans l'angoisse de la question. Elle attendait, portée soudain par la

même assurance dont elle avait témoigné au milieu de tous les rets théologiques. Massieu témoigne qu'« en chemin (vers la tribune de l'exhortation), Jeanne faisait de si pieuses lamentations que le témoin et le frère Martin ne pouvaient retenir leurs larmes. Elle recommandait en effet son âme si dévotement à Dieu et aux saints, qu'elle provoquait les larmes de ceux qui l'entendaient ». Ce n'était plus soudainement la détresse initiale. « Fille Dé, va, va, va, je serai à ton aide, va. Tu seras la corolle printanière de cette tige. La flamme où tu vas, te sera un baume pour le bois de la senteur de ton Epoux ; sois le parfum d'Eucharistie dans le feu de Sa louange. Cet arbre où l'on t'attache est pour ta souffrance ce que le ciboire est à l'Hostie. Va, va, fille de l'Église, Pucelle au grand cœur, prends tout en gré, ne te chaille de ton martyre, je serai à ton aide, va... tu t'en viendras au royaume de paradis. Va. »

La sentence continuait : « D'où il suit que, te déclarant retombée dans les sentences d'excommunication que tu avais primitivement encourues, et dans tes précédentes erreurs, nous te disons relapse et hérétique, et par notre présente sentence que, siégeant sur le tribunal, nous portons en cet écrit et nous prononçons, nous jugeons que, tel un membre pourri, afin que tu n'infectes point également les autres membres, il faut te rejeter de l'unité de l'Église, te retrancher de son corps et t'abandonner à la puissance séculière, comme nous te rejetons, te retranchons et t'abandonnons... »

L'on quitta l'estrade pour aller sur le bûcher à quelques dizaines de mètres de là. Il n'y eut pas de sentence de la justice séculière. Le bailli qui était présent, d'un geste de la main, se contenta de dire : « Emmenez ! Emmenez !... ». Ladvenu

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



mourir<sup>7</sup>...

Or, Thérèse, très tôt, avait demandé le martyre. « Voilà le rêve de ma jeunesse »<sup>8</sup> écrit-elle. Elle raconte elle-même qu'elle demanda la grâce du martyre en baisant le sable du Colisée à Rome. Elle dira que sa vie ne dément pas le sentiment qu'elle eut alors d'être exaucée. Mais là n'était pas le rendez-vous pour elle.

Elle dut s'acheminer dans une compréhension qui lui montrait qu'elle était exaucée pour le principal et l'essentiel : recevant l'amour et la récompense du martyre essentiellement – et donc totalement – dans sa vie d'offrande d'elle-même. Jeanne, de son côté, comprendra qu'elle recevrait « essentiellement » la délivrance et la victoire pour le principal et l'essentiel, recevant son Salut dans le martyre. Seule la Communion eucharistique lui révélerait que son attente de la délivrance promise par son « conseil » était exaucée par son témoignage même.

Jeanne, de son côté, a eu beaucoup plus peur de mourir qu'elle ne l'a désiré. Elle fut loin de demander le martyre ! Elle a fui la mort qu'on lui promettait plus qu'elle n'a exprimé de désir de s'y montrer forte.

Les deux « sœurs », pourtant, *quand l'heure fut venue* [Jn 17, 1] furent trouvées prêtes. Les roses, symboles de l'intercession chez Thérèse, ne sont pas les flammes, symboles de la confession chez Jeanne.

*La rose effeuillée*, selon le titre d'une poésie, mais surtout selon l'attitude spirituelle de Thérèse, dans le martyre blanc (sans la mort violente), n'est pas la Pucelle brûlée dans le martyre rouge (confession dans la mort violente). Les pétales de la rose effeuillée sont donc dans l'histoire un signe différent de celui des flammes de la brûlée vive. Ce sont deux hymnes différentes pour un même témoignage rendu à la vérité

qu'exprime la foi au Christ ressuscité.

Ces deux existences qui se rencontrèrent, malgré l'espace des siècles, exposent que dans le martyre la part cachée est plus révélatrice que ce qu'il y a d'évident. Les deux jeunes filles ont vécu le même procès, l'on pourrait dire avec un mot de Thérèse, le même « effeuillement ». Ce procès est à comprendre dans la synonymie de martyre. En des formes si différentes, en des causes si étrangères, en des époques si lointaines, en somme, il s'agit du martyre de la foi mise en jugement.

Un jugement qu'instruit le *mystère d'iniquité* où consentira à comparaître Thérèse dans ce qu'elle appela la « table des pécheurs » où elle « accepte de manger aussi longtemps que Vous le voudrez, dit-elle à son Seigneur, le pain de la douleur, et ne veut point se lever de cette table remplie d'amertume où mangent les pauvres pécheurs avant le jour que Vous avez marqué »<sup>9</sup>. L'épreuve de Jeanne est dans la ligne de cette attitude bien qu'elle y fût trouvée fort différente de la jeune carmélite.

Jeanne, en effet, ne pouvait être contre l'évêque, contre les théologiens. Elle ne pouvait être contre l'Église. « Evêque, je meurs par vous ! » dit-elle pourtant à P. Cauchon quand elle est condamnée. Pour le juge, c'était une bravade de plus, le désespoir de l'impénitent qui voudrait rejeter le poids de sa faute sur un autre. Pour Jeanne, c'était dire qu'elle était condamnée plus que jugée, assassinée plus qu'écoutée.

Contre qui luttait-elle ? Point contre les Anglais. Il n'y avait aucun Anglais parmi les juges, tous étaient Français. Contre les Français ? Non, puisque ce sont les Anglais qu'elle vient « bouter hors de toute France ». Quel est le grief qui motiva le jugement ? C'est avec Thérèse que l'on peut répondre efficacement à cette question qui est d'ordre spirituel et point

seulement factuel.

« Lorsque je veux reposer mon cœur fatigué des ténèbres qui l'entourent par le souvenir du pays lumineux vers lequel j'aspire, mon tourment redouble, il me semble que les ténèbres empruntant la voix des pécheurs, me disent en se moquant de moi : Tu rêves la lumière, une patrie embaumée des plus suaves parfums, tu rêves la possession éternelle du Créateur de toutes ces merveilles, tu crois sortir un jour des brouillards qui t'entourent, avance, avance, réjouis-toi de la mort qui te donnera non ce que tu espères, mais une nuit plus profonde encore, la nuit du néant. »<sup>10</sup>

Les angoisses et la terrible compagnie de Jeanne dans son cachot, ont quelque chose de l'apparence physique de ces chimères délétères dont parle Thérèse.

On imaginait de Thérèse, le petit Docteur de Lisieux, qu'elle était « une âme remplie de consolation et pour laquelle le voile de la foi (s'était) presque déchiré, et cependant... ce (n'était) plus un voile pour moi, (c'était) un mur qui s'élevait jusqu'aux cieux et couvrait le firmament étoilé. »<sup>11</sup>

L'on s'est habitué à penser de la petite ambassadrice de Rouen, qu'elle était une âme remplie de voix célestes, de lumières consolantes. Mais son « conseil » ne lui parlait que du chemin pour être bonne chrétienne. Dans les heures d'angoisse, il l'entretenait de son salut, augmentant encore l'insupportable ténèbre. Elle dit devant ses juges, le lundi 28 mai, « que Dieu lui manda par saintes Catherine et Marguerite la grande pitié de cette insigne trahison à laquelle elle, Jeanne, avait consenti en faisant l'abjuration et rétractation pour sauver sa vie, et qu'elle se damnait pour sauver sa vie. [...] Item elle a dit que, si elle avait dit que Dieu ne l'avait pas envoyée, elle se damnerait et qu'en vérité Dieu l'a envoyée. Item elle a dit que ses voix lui ont

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

épreuve d'un moment te vaudra un immense poids de gloire. Les souffrances du temps présent sont, en effet, sans commune mesure avec la gloire future qui se révélera en toi. En remuant en toi ces pensées, reprends courage.

Quant à ces vains fantômes des ténèbres – la peur, la tristesse, l'effroi et le dégoût – dissipe-les par le signe de ma croix. Va de l'avant d'un pas assuré, franchis toutes les adversités, en ayant fidèlement confiance que, puisque moi je combats avec toi, tu seras victorieu (se) et qu'avec moi pour te récompenser tu seras couronné du laurier de la victoire. »<sup>29</sup>

Jeanne voyait enfin combien était exaucée la promesse de sa grande délivrance. Et monte la flamme, et monte le feu, et brûla ainsi petite Jeanne. Jeannette d'Arc, pas plus grande que les tout petits du Bon-Dieu.

Thérèse avait bien compris tout cela sur le bûcher du quotidien. Elle avait compris que l'histoire s'écrit aux petits pas du Sauveur. Des petits pas plus terribles que douze légions d'anges, que les foudres du mystère, plus *tranchant(s) que le glaive à deux tranchants*, parce que les pas du crucifié venaient rendre à l'histoire un trône où elle serait réconciliée avec son mystère. *Sur les hauteurs de la ville* (la Sagesse) *crie* : – *Enfants, venez par ici – car le Seigneur domine, il habite les hauteurs* (Pr 1, 4 ; Is 33,5). Elevant l'histoire au-dessus du monde, au-dessus de *la mort au dard brisé*, c'est-à-dire la portant à son Cœur, le Sauveur rendait aux hommes le bonheur d'être créés dans le bonheur d'être sauvés.

## UNE SAINTE AUX PETITS PAS

Dans ces pas, au secret martyr du cœur comme au public qui prend aussi le corps par la mort douloureuse, les générations

humaines assistent sans le voir au spectacle glorieux de la grande histoire du Salut aux petits pas de la sainteté.

C'est ainsi que la grande histoire n'est pas celle que signalent toujours les grands éclats. Elle est celle du spectacle, finalement assez dérisoire, assez décevant, de « ces oiseaux couverts seulement d'un léger duvet, pas aigles mais petits oiseaux qui, ne pouvant pas planer comme les aigles, (...) s'occupent encore des bagatelles de la terre »<sup>30</sup>, disait d'elle-même Thérèse qui se reconnut pourtant une vocation aux dimensions de la terre et qui ne cesserait pas une fois arrivée au ciel !...

Pour ceux-là, à l'image de la carmélite de Lisieux, sans devenir des manœuvriers du détail ou de savants « danaïdes », sans être pliés dans les surplis mandarinaux, la sphère du présent aux contrées de la condition humaine leur est terre de conquête : « Je veux (disent-ils à « Messire »), à chaque battement de mon cœur vous renouveler cette offrande (de moi-même) un nombre infini de fois, jusqu'à ce que les ombres s'étant évanouies je puisse vous redire mon Amour dans un face à face éternel ».<sup>31</sup> Thérèse décrit là ce que *ambassadeur* veut dire. L'on dit aujourd'hui *évangéliste*.

L'habitude n'a pas été prise de reconnaître Jeanne d'Arc en de telles attitudes d'âme. C'est pourtant là que Jeanne, la petite *ambassadrice*, avec Thérèse, le petit docteur, rassemble ses amis.

Jeanne apparaît bien telle que se décrit Thérèse. « Non pas aigle mais petit oiseau » qu'eurent beaucoup à porter les « conseils » de « Messire ». Là est sans doute la condition la plus constante et la plus commune des saints, de ces amis de Dieu, comme dit Jean de la Croix, de ces nouveaux-nés de la Résurrection en totale dépendance de Jésus-Christ, libres de

toute attache.

Jeanne était relapse depuis le début. Elle est tombée, certes. Mais une croix, c'est lourd. *Je vous soulagerai*, avait promis Jésus. Et dans les flammes, l'on entendit : « Jésus, Jésus... »

C'est en quoi l'expérience mystique de Jeanne paraît très pauvre. Le tribunal aura cet effet inattendu, qui lui est bien involontaire, d'en révéler quelque chose, un peu à la manière de ce que dit Jean de la Croix : « Quand on passe la main ou quelque chose à travers (la lumière qui est en l'âme), on perçoit aussitôt la main, et on connaît que cette lumière du soleil était là »<sup>32</sup>. Ce fut l'effet essentiel du tribunal que certes il voulait pourtant éviter à tout prix.

Il n'est pas inutile de comprendre que « Messire Dieu » n'a pas invité Jeanne à lui répondre, à Le suivre en de telles voies, seulement pour fournir à l'histoire un bel exemple d'héroïsme ou d'innocence rompue par une puissance. Car Jeannette d'Arc, en ses victoires comme en sa prison, pour faire entrer le conseil divin dans l'histoire du monde, ne pouvait rien de plus que « celui qui est dans un cachot obscur, les fers aux pieds et aux mains, sans se pouvoir remuer, ni voir ni sentir aucune aide (sic) d'en haut ni d'en bas, jusqu'à ce que, dis-je, l'esprit ici s'humilie, s'adoucisse et se purifie, et devienne si subtil, simple et si délicat, qu'il se puisse faire un avec l'esprit de Dieu, selon le degré d'union d'amour auquel la miséricorde divine le voudra élever. »<sup>33</sup>

La miséricorde l'éleva au « feu de charité ». L'épreuve a été rude au temps des fers et du cachot. Mais l'histoire remarque trop peu la paix désormais souveraine de la couturière s'avancant vers le bûcher. Il ne suffit pas de dire, comme quelques historiens, que Cauchon accorda par pitié la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.



Centre Jeanne d'Arc (45) / M. CHANTEGRELET, Président de l'Association Orléans-Jeanne d'Arc (45) / M<sup>me</sup> GENDROURIOU – Orléans (45) / M<sup>lle</sup> Géraldine GUY – Orléans (45) / M. LANGLOIS, Mairie XIII<sup>e</sup> – Paris (75) / M. GENIES, Maire – Patay (45) / M<sup>me</sup> BRIAUD, Animatrice du Patrimoine – Poitiers (86) / M. GATINEAU, Mairie – Provins (77) / M<sup>lle</sup> SALMON, Conservateur des Archives Municipales – Reims (51) / M<sup>me</sup> VALLON, Direction du Service du Patrimoine – Romorantin-Lanthenay (41) / M. LAGACHE, Service Archives et Documentation – Rouen (76) / M. le Chancelier de l'Archevêché – Rouen (76) / M<sup>me</sup> DELAVAL, Secrétaire, Mairie – Saint-Benoît-sur-Loire (45) / M<sup>me</sup> DABEE, Maire – Saint-Cyr-en-Val (45) / M<sup>me</sup> CUVIER, Maison du Tourisme – Saint-Nicolas-du-Port (54) / M. le Maire de Sandillon (45) / M. TANGUY, Président des « Amis du Vieux Selles » – Selles-sur-Cher (41) / M<sup>me</sup> SIMON, Conservateur en Chef du Patrimoine – Senlis (60) / M. HACHET, Conservateur du Musée Municipal – Toul (54) / M<sup>me</sup> GASCUEL, Conservateur en Chef du Patrimoine – Tours (37) / M<sup>me</sup> CALVEZ, Directrice du Centre de Recherche et d'Action Culturelle – Valence (26) / M<sup>me</sup> MERIET, Office de Tourisme – Vaucouleurs (55) / M. le Maire – Villequiers (18) /

# TABLE DES MATIÈRES

Présentation

## Chapitre 1

### MISSION GUERRIÈRE OU MISSION DIVINE ?

#### **Entre grande et petite histoire**

*Les voix*

*Jeanne de Domrémy*

*À l'école de la prière*

*Saint Michel Archange*

*Un pays en guerre*

*Premier procès*

#### **Un parcours chaotique et merveilleux**

*Le combat de la foi*

*Préparatifs de départ*

*Le départ*

*La rencontre de Chinon*

*Les batailles*

*Le sacre de Charles VII*

*Les défaites et l'arrestation*

#### **La matière du procès**

*Mission eschatologique*

*Au nom de la justice*

## Chapitre 2

### LA PALME DU MARTYRE

**Le face à face**

*Rouen*

*Pierre Cauchon, évêque de Beauvais*

*Une science morte*

**La victoire cachée**

*Martyre d'amour*

**La gloire du Calvaire**

*L'abjuration*

*Jeanne relapse*

*Les sermons avant le bûcher*

*Deuxième prédication*

Chapitre 3

LA LÉGENDE DÉPASSÉE

**La flamme ardente d'un grand feu**

*Les yeux fixés sur Jésus-Christ*

*Le bûcher*

*La gloire de la croix*

*Le miracle du coeur*

**A travers l'histoire**

*Thérèse et Jeanne*

*La foi menacée*

**La communion des saints**

*Triomphe de la croix*

*Une sainte aux petits pas*

Bref aperçu chronologique

Bibliographie

Remerciements

